

**SARL AMBROISE IMMOBILIER au capital de
10.671 euros**

RC PARIS B 692 027 774

**ORDONNANCE N°86-1243 du 1^{er} décembre 1986 Journal
Officiel 9 PP 14 773**

**Sur la liberté des prix effective à compter du 1^{er} janvier 1987
et suivant décret**

**N°90-540 du 28 juin 1990 et arrêté du 29 juin 1990
(Tarif en date du 18 août 2014)**

=====O=====

**HONORAIRES DE LOCATION (uniquement à la
charge du Bailleur) DANS LE CADRE D'UNE
LOCATION**

Loyers annuels hors charges de 0 à 7.000 euros = 7% TTC

Loyers annuels hors charges de 7.001 à 10.000 euros = 6% TTC

Loyers annuels hors charges supérieurs à 10.001 euros = 5 % TTC

**FRAIS ET HONORAIRES DE REDACTION D'ACTES
DANS LE CADRE D'UNE LOCATION (à la charge du
locataire et à la charge du propriétaire – montant
donné pour chacun)**

Surface de l'appartement x 12,00 € TTC du M²

**FRAIS D'ETABLISSEMENT DE L'ETAT DES LIEUX
(à la charge du locataire et à la charge du
propriétaire – montant donné pour chacun)**

Surface de l'appartement x 3,00 € TTC du M²

HONORAIRES DE VACATION

50 euros TTC de l'heure

**DEPOT ET SUIVI DE PROCEDURE: 100 euros TTC
DECLARATION FISCALE CLIENT 52 euros TTC**

**BAREME HORS TAXE – TVA 20%
DES HONORAIRES DE GERANCE**

Pourcentage applicable au prix des loyers et charges mensuelles
comprises (au moment de la signature du mandat de gérance).
Dans le cas nous où serions amenés à être l'interlocuteur du syndic
pour le règlement des charges, il y a lieu d'ajouter 1% hors taxe au
tableau suivant

Loyer en €	à	Loyer en €	%
0	à	300	10
301	à	450	9
451	à	600	8
601	à	650	7,8
651	à	700	7,6
701	à	750	7,4
751	à	800	7,2
801	à	900	7,0
901	à	1000	6,8
1001	à	1200	6,6
1201	à	1400	6,4
1401	à	1600	6,2
1601	à	+	6

CESSION DE BAIL

10 % TTC du montant de la cession

BAIL COMMERCIAL

10 % TTC du montant du loyer des trois premières années

=====O=====

TARIF ESTIMATION DE BIENS ET DROITS IMMOBILIERS

6 euros TTC le M² avec un minimum de 180 euros TTC
(sur les affaires de petites dimensions – surfaces
inférieures à 30 M²)

Les frais d'estimation seront gratuits dans le seul cas où la
vente serait confiée de façon concomitante par mandat à la
SARL AMBROISE IMMOBILIER

HONORAIRES DE NEGOCIATION TTC SUR LES TRANSACTIONS IMMOBILIERES

Honoraires de transaction TTC à la charge de l'acquéreur

De 0	à	30.000 euros
		10 % TTC
De 30.001	à	60.000 euros
		9% TTC
De 60.001	à	90.000 euros
		8% TTC
De 90.001	à	120.000 euros
		7% TTC
De 120.001	à	250.000 euros
		6% TTC
De 251.501	à	800.000 euros
		5,5% TTC
Au dessus de		800.001 euros
		5 % TTC

En cas de délégation de mandat, les honoraires
applicables sont ceux de l'agence initiale

(Viagers inclus)
(Barème à appliquer sur valeur estimée du bien et non sur
le bouquet)

Barème en date du 17 avril 2019